
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal
du 22 décembre 2021
13 h**

**Séance tenue le mercredi 22 décembre 2021
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Toutes les personnes élues ci-après nommées étaient présentes par téléconférence à l'exception de la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauté, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité sur ce territoire non-cédé. »

Puis, la présidente du conseil déclare la séance ouverte en souhaitant à tous les membres un bon conseil municipal.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à ce procès-verbal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Julie Sigouin	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Décembre 2021, les citoyens se promènent en souliers, le réchauffement climatique le Canada a nommé Steven Guilbault à quand Montréal aura t'il son député en environnement et dans tous les arrondissement ???
Tanya-Michelle Contente	M. Pierre Lessard-Blais	Le 20 déc. pourquoi me dire de demander un stationnement handicapée si cela a été fait et accordé il y 1 an? Cela démontre que vous n'avez pas pris connaissance de mon dossier en me répondant lundi passé. Je me sens délaissée, car personne ne vous a corrigé en plein Conseil. Avec respect, votre réponse était exagérée en mentionnant un long historique et en osant citer une pétition de 23 personnes qui propage de la haine contre une personne handicapée sans aucune représentativité des centaines de résidents sur ma rue. Rectifions les faits: demande faite et reçue avec gratitude. En Mai 2021, une problématique avec le projet de règlement est notée, en Sept. 2021, M. Richard m'a dit que ce stationnement serait agrandi sans une autre demande car, il y a une lacune d'inclusion de mobile réduite avec la politique actuelle. Pourquoi refusez-vous une rencontre cette semaine pour la sécurité publique des personnes handicapées âgées en danger et changer le projet de règlement en vigueur à MHH+Mtl?

N'ayant plus d'autres questions, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la période de questions du public close à 13 h 05. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration est prête à revoir le Budget 2022 à la lumière de la situation sanitaire due au variant Omicron / Est-ce que l'Administration peut modifier le Budget 2022 notamment afin d'aider les commerçants et augmenter le budget des contingences?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Questionne le Budget 2022 notamment concernant l'aide aux commerçants et celle aux organismes communautaires et souhaiterait que cette aide soit augmentée / Reformule sa question en souhaitant qu'il y ait des modifications apportées au Budget 2022

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Dominique Ollivier	Aimerait des analyses avec des montants, des surplus libres et affectés, des années antérieures à aujourd'hui, afin d'exposer leur état de santé, et ce, avant les travaux d'étude du Budget 2022 par la Commission sur les finances et l'administration / Travaux réalisés en 2021 non financés par la dette – Quel est le <i>quantum</i> et où se trouvent-ils dans le Budget 2022?
M. Benoit Langevin	Mme Dominique Ollivier (Mme Josefina Blanco)	Est-ce que l'Administration peut justifier si l'enveloppe de 6 M \$ dédiée à l'itinérance suffira aux besoins et est-ce que cette somme inclut Réflexe Montréal?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce que l'Administration peut expliquer sa compréhension de l'enjeu de la sécurité publique à Montréal et justifier les effectifs policiers actuels et à venir? / Reformule sa question concernant une explication sur l'augmentation et la précision des effectifs policiers
Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Est-ce que les policiers seront équipés de caméras portatives en 2022? / Aimerait un engagement à cet effet
M. Serge Sasseville	Mme Valérie Plante (Mme Ericka Alneus)	Est-ce que l'Administration a prévu un fonds d'aide aux artistes des arts de la scène compte tenu de la situation sanitaire due au variant Omicron? / Aimerait des justifications sur la diminution de la somme accordée aux organismes culturels en 2022, passant de 35,9 MS à 32,9 M\$, selon les chiffres du tableau 82, de la page 163 du Budget 2022

À 13 h 35,

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Alex Norris

de prolonger la période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce que l'Administration va revoir son Budget 2022 en fonction des cibles prévues dans son Plan climat notamment en matière de mobilité et du parc immobilier public et privé? / Comment l'Administration va respecter ses cibles du traitement des matières résiduelles
M. Sonny Moroz	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Comment concrétiser la promesse de l'Administration concernant la construction de logements? / Aimerait des explications sur la ventilation du 111 M\$ alloués à la création de logement social en lien avec une baisse de 62 M\$ en matière d'habitation
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Quelle aide directe les commerçants pourront-ils obtenir en raison de la situation sanitaire actuelle due au variant Omicron? / Quelle est la part prévue à l'aide au développement économique au centre-ville dans le Budget 2022?

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillères et des conseillers close à 13 h 49.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM21 1398

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 22 décembre 2021 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

d'ajouter le point 80.01 (30.01) intitulé « Renouveler l'état d'urgence déclaré le 21 décembre dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19 ». Le leader de la majorité indique que l'ajout de ce point nécessite le consentement unanime de tous les membres présents par téléconférence. La proposition du leader de la majorité est adoptée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

03.01

La présidente du conseil remercie le leader de la majorité et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Mme Rossi prend la parole et informe les membres du conseil que son temps de parole pour les assemblées du dépôt et de l'adoption du budget 2022, du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 ainsi que l'adoption des règlements budgétaires, sera transféré au conseiller Alan DeSousa qui agira à titre de porte-parole de l'opposition officielle.

30 – Administration et finances

La présidente du conseil appelle le point « Administration et finances »

CM21 1399

Dépôt du budget 2022 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2058;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget de fonctionnement relevant du conseil municipal de la Ville de Montréal pour l'exercice financier 2022 qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1213843024

CM21 1400

Dépôt du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2060;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1213843020

CM21 1401

Dépôt du budget 2022 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2072;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2022 de la Corporation Anjou 80 qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1210310003

CM21 1402

Dépôt du budget 2022 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2073;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2022 de la Société d'habitation et de développement de Montréal qui sera approuvé à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1210310004

CM21 1403

Dépôt du budget 2022 de l'Agence de mobilité durable

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2079;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer le budget 2022 de l'Agence de mobilité durable qui sera adopté à une assemblée ultérieure.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1210310010

CM21 1404

Dépôt d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2064;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

Il est résolu que la somme de 246,9 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1213843017

CM21 1405

Dépôt d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2022)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2068;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure:

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER DE 2022)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du 30 novembre 2021 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (2021, GOQ 2, 7384) pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

- 1- La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier de 2022, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	267 511	3,017
Beaconsfield	476 798	5,377
Côte-Saint-Luc	575 383	6,489
Dollard-Des Ormeaux	857 395	9,669
Dorval	1 448 909	16,340
Hampstead	224 810	2,535
L'Île-Dorval	1 568	0,018
Kirkland	636 139	7,174
Mont-Royal	1 151 332	12,984
Montréal-Est	329 434	3,715
Montréal-Ouest	120 197	1,356
Pointe-Claire	1 329 231	14,991
Senneville	65 968	0,744
Sainte-Anne-de-Bellevue	155 298	1,751
Westmount	1 227 175	13,840
Total	8 867 148	100,000

- 2- Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2022, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1213843015

CM21 1406

Mandat à la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Commission sur les finances et l'administration pour l'étude du Budget 2022 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) et du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes.

Adopté à l'unanimité.

30.08

CM21 1407**Dépôt des contributions financières aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal et la quote-part 2022 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2070;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer les contributions financières suivantes, telles qu'indiquées, qui seront adoptées à une assemblée ultérieure :

- 1- de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2022 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et à l'organisme suivant :

Communauté métropolitaine de Montréal	31 059 500 \$
Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal	9 130 600 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1213843026

CM21 1408**Dépôt d'une résolution visant à créer un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 décembre 2021 par sa résolution CE21 2069;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de déposer la résolution suivante qui sera adoptée à une assemblée ultérieure :

RÉSOLUTION CRÉANT LE FONDS RÉSERVÉ AUX DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

Vu les articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM);

Le conseil de la Ville de Montréal décrète :

- 1- La création d'un Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection au profit de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal;
- 2- Le Fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection est constitué :
 - 1° des sommes que le conseil de la Ville de Montréal affecte annuellement et qu'il prend sur le fonds général;
 - 2° des intérêts produits par le capital affecté à la réserve;
- 3- Le montant total projeté de la réserve est de 16,688 millions de dollars;

- 4- Le fonds sera alimenté par des versements annuels faits en 2022, 2023, 2024 et 2025, pour atteindre le montant projeté avant la tenue de l'élection municipale générale de 2025;
- 5- La présente résolution prend effet à compter du 1^{er} janvier 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1217856001

41 – Avis de motion et dépôt de projet de règlement

La présidente du conseil appelle le point « Avis de motion et dépôt de projet de règlement »

CM21 1409

Avis de motion et dépôt - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2022)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier de 2022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1213843008

CM21 1410

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les taxes (exercice financier 2022)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier de 2022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1213843009

CM21 1411

Avis de motion et dépôt - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2022)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier de 2022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1213843010

CM21 1412

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1213843011

CM21 1413

Avis de motion et dépôt - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2022) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1219135001

À 14 h 50, le leader de la majorité, M. Alex Norris, appelle le point 80.01 (30.01) qui a été ajouté à l'ordre du jour.

CM21 1414

Renouveler l'état d'urgence déclaré le 21 décembre 2021 dans le contexte de la pandémie liée à la COVID-19

Attendu l'état d'urgence décrété par la mairesse de Montréal, le 21 décembre 2021, conformément à l'article 42 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, chapitre S-2.3);

Attendu que cet état d'urgence doit être renouvelé conformément à l'article 43 de cette loi;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 22 décembre 2021 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de renouveler, sur autorisation de la Ministre de la sécurité publique, l'état d'urgence sur le territoire de l'agglomération de Montréal pour une période de **5 jours**, en raison des actions requises dans le cadre de la gestion de la pandémie de COVID-19;
- 2- de désigner M. Richard Liebmann, coordonnateur de la sécurité civile de l'agglomération de Montréal, afin qu'il soit habilité à exercer les pouvoirs suivants :
 - 1° contrôler l'accès aux voies de circulation ou au territoire concerné ou les soumettre à des règles particulières;

- 2° accorder, pour le temps qu'il juge nécessaire à l'exécution rapide et efficace des mesures d'intervention, des autorisations ou dérogations dans les domaines qui relèvent de la compétence de la ville;
- 3° ordonner, lorsqu'il n'y a pas d'autre moyen de protection, l'évacuation des personnes de tout ou partie du territoire concerné qu'il détermine ou, sur avis de l'autorité responsable de la protection de la santé publique, leur confinement et veiller, si celles-ci n'ont pas d'autres ressources, à leur hébergement, leur ravitaillement et leur habillement, ainsi qu'à leur sécurité;
- 4° requérir l'aide de tout citoyen en mesure d'assister les effectifs déployés;
- 5° réquisitionner dans son territoire les moyens de secours et lieux d'hébergement privés nécessaires autres que ceux requis pour la mise en œuvre d'un plan de sécurité civile adopté en vertu de la *Loi sur la sécurité civile*;
- 6° autoriser et faire toutes les dépenses utiles, ainsi que conclure tous les contrats qu'il juge nécessaires.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (30.01)

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie l'ensemble des personnes élues ainsi que les équipes du Service du greffe et du soutien technique pour leur excellent travail.

À 15 h 03, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE